



*D*iversités et *C*itoyennetés

La Lettre de l'IRFAM

Institut de Recherche, Formation et Actions sur les Migrations

N° 20
IV/2009

EVALUER L'INTEGRATION ET LA COHESION SOCIALES

IRFAM-Coordination
17 Rue Agimont 4000 Liège - Belgique
T. 04-221 49 89 - F. 04-221 49 87
info@irfam.org - www.irfam.org



Costa Lefkochir collabore
régulièrement avec
l'IRFAM

A L'AGENDA

8 décembre 2009:

L'Union des Démocrates Turcs Européens reçoit « La Chorale des Civilisations d'Antioche » (voir p. 20)

11, 12 et 13 décembre:

Ouverture de l'atelier de Costa Lefkochir à Liège (Belgique), au profit des associations d'Harmoniques (voir p. 19)

18 décembre:

Journée internationale des migrants

Lancement de la plate-forme belge en migration et développement, à Liège (Belgique) (voir p. 21)

*D*iversités et *C*itoyennetés

Sommaire du n° 20 – IV/2009

« *EVALUER L'INTEGRATION ET LA COHESION SOCIALES* »

- *Editorial : Evaluer les actions de cohésion sociale*

- *DOSSIER*

○ Evaluation de l'insertion sociale de jeunes Turcs en Belgique. Analyse d'observations répétées en 1990, 1995 et 2007 : quels enseignements pour l'intégration ?

Altay MANÇO

○ Programme de cohésion sociale de Schaerbeek.

Tamimount ESSAÏDI et Bruno MARTENS

- *Publications de l'IRFAM*

EDITORIAL

EVALUER LES ACTIONS DE COHESION SOCIALE

Chères lectrices, chers lecteurs,

Dans le cadre d'une recherche-développement auto-financée il y a quelques années par l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations, nous avons conçu, testé et diffusé un outil d'aide à l'évaluation formative des actions locales pour l'intégration sociale des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Dès sa conception, l'outil, initialement nommé MERAL (Méthode d'Evaluation Rapide des Actions Locales), s'est voulu être une occasion de réflexion sur l'intégration locale et son évaluation ; l'analyse de la littérature montrant la rareté des productions en matière d'évaluation des actions territorialisées d'intégration ou de cohésion. L'hypothèse de départ était qu'une méthode d'évaluation validée, reconnue et acceptée par les intervenants permettrait de créer un débat favorisant la réflexion sur l'intégration locale et son analyse en triangulant les opinions des divers protagonistes. Nous étions donc dans une dynamique d'évaluation-accompagnement, évaluation impliquant le niveau socio-pédagogique (formation continuée) et interventionnel (réorientation des actions).

La démarche de conception méthodologique fut interactive et conscientisatrice dans la mesure où les acteurs locaux de l'intégration furent consultés par enquête, interviews et/ou rencontres thématiques, et initiés, à travers l'utilisation de l'outil, dans une culture de l'évaluation, contexte de concertation et de formation d'équipe. L'outil, sous la forme d'une banque structurée de questions

générales abordant les divers aspects de l'intégration d'une action est souple et permet de nombreuses adaptations aux contextes sociaux, institutionnels, professionnels et thématiques divers, ainsi qu'à l'agenda de l'initiative.

Si ultérieurement, on peut informatiser le concept afin de fournir un outil rapide, convivial et facile d'utilisation au service de toute équipe d'intervenants socio-éducatifs, la démarche de l'IRFAM a privilégié ces dernières années le lien entre cet outil (ou ses avatars) et la formation initiale et continue des intervenants sociaux. Ceci a permis tant l'amélioration et l'adaptation de l'outil à des contextes divers que la formation d'un groupe d'acteurs de notre région capable de piloter une approche d'(auto-)évaluation des initiatives locales de cohésion sociale. Cette démarche, nous la nommons « accompagnement-coaching » ou accompagnement méthodologique d'équipes (ou d'associations) ...

Lorsque des associations ou des équipes comprenant des bénévoles et des professionnels nous consultent pour évaluer et transformer un ou plusieurs aspects de leurs pratiques, pour accéder à de nouvelles connaissances et techniques notamment en matière de gestion de projet et d'évaluation, notre équipe les rencontre pour identifier la demande et les besoins. Un canevas d'intervention et un calendrier sont précisés. L'intervention dure en général une dizaine de séances d'une demi-journée, étalées en un semestre ou un an. Elles se réalisent chez les demandeurs,

aboutissent à des processus de recherche – action – formation – évaluation : des problématiques sont identifiées en commun, des actes sont posés pour les instruire (collectes d'informations par diverses méthodologies et analyses de données), des décisions sont prises, de nouvelles compétences sont développées avant d'évaluer en équipe la nouvelle donne et de réorienter, le cas échéant, les démarches ... Les expériences sont rédigées sous forme de rapport, qui est en général publié du moins en partie.

Aussi, le travailleur de terrain s'initie-t-il à la recherche scientifique et le chercheur de l'accompagner dans sa pratique. En effet, à travers une activité scientifique systématique, la démarche de l'institut aide à produire du savoir autour d'un objet défini et à partir d'une méthodologie donnée dont les résultats, rendus publics, sont vérifiables. Ces activités permettent la production d'une vision nouvelle de l'action, de ses prémices, de ses objectifs, buts et visées ... Elles permettent de donner sens à l'action : décoder les messages venant du terrain. Ces activités permettent également d'interroger la pratique elle-même. Valoriser la recherche-évaluation comme outil de formation continuée afin de découvrir des réalités, d'apprendre par l'action et transférer aux acteurs des méthodes et technologies utilisées par les sciences sociales appliquées, sont au nombre des objectifs.

Globalement, les processus de recherche-évaluation sur le thème de la cohésion sociale locale couvre des phases tels que :

- Conceptualiser et problématiser le réel : mettre des mots sur des faits observés et en faire découvrir de nouveaux.
- Contextualiser les observations : prendre conscience et mettre en perspective les facteurs influençant le système.
- Analyser et modéliser des pratiques, développer des outils de description.
- Evaluer les effets des pratiques, tenter une transformation des pratiques.
- Diffuser les résultats.

Il s'agit, bien entendu, de faire la recherche AVEC les intervenants sociaux. Pour être efficace et

produire des effets concrets plus ou moins rapides, on considère que la recherche doit impliquer les acteurs concernés par sa problématique : la recherche est alors envisagée comme une « recherche-action ». Ainsi, elle vise à produire du savoir et du savoir-faire autour d'une question définie de commun accord et en général située dans le champ du changement institutionnel ou social. Elle procède à travers une méthodologie partagée avec les acteurs considérés en tant que partenaires de recherche (ou des co-chercheurs), de réflexion et d'action. Les participants sont les pilotes de la production évolutive des connaissances, ainsi que de la définition des méthodes, des enjeux, de l'évaluation et de la diffusion finale des résultats.

Les critères d'évaluation en général retenus dans les groupes d'acteurs sont les suivants : la pertinence (le projet répond-il à des besoins ?), l'efficacité (le projet a-t-il atteint ses objectifs ?), la cohérence, la satisfaction des acteurs et du public, la qualité des prestations, la visibilité du projet, l'impact et l'utilité pour les politiques publiques, la validité des recommandations produites, etc.

Cette autoévaluation présente de nombreux avantages car elle renforce l'implication des acteurs, leur permet de mener ensemble une réflexion sur l'adéquation entre les activités menées, les résultats et les objectifs. Elle permet également d'être plus à l'écoute des publics cibles, de mieux se rendre compte de l'évolution du contexte. Elle permet enfin de constater plus rapidement les difficultés, l'émergence de nouveaux besoins et de réagir de manière plus adéquate.

Les résultats des toutes ces démarches sont régulièrement exposés dans notre « Diversités et citoyennetés ». Par ailleurs, le lecteur a le loisir de consulter nos outils exposés dans la partie « Précédentes recherches » de notre site. Enfin, nos travaux et ceux de nos partenaires sont également diffusés dans notre collection « Compétences interculturelles » ...

Bonne consultation !

IRFAM

Dossier

Evaluation de l'insertion sociale de jeunes Turcs en Belgique. Analyse d'observations répétées en 1990, 1995 et 2007 : quels enseignements pour l'intégration ?

Altay MANÇO

Cette brève note permet de situer les conditions de vie et certaines attitudes de jeunes d'origine turque de sexe masculin de 15 à 27 ans, vivant en Belgique. On procède à partir de l'analyse secondaire d'enquêtes par questionnaire portant sur des échantillons représentatifs. Les enquêtes ont été effectuées en 1990, 1995 et 2007. L'étude permet ainsi d'observer les évolutions en cours depuis près de deux décennies touchant aux problèmes de formation, de réseaux sociaux et d'emploi, ainsi que les problématiques sociodémographiques liées à la fondation de nouvelles familles ou les pratiques religieuses. Cette analyse qui intègre la dimension temporelle, inspire des réflexions et des mesures à prévoir pour une intégration harmonieuse de cette population.

L'intégration des jeunes : présentation des sources et méthodes

L'analyse du processus d'intégration des personnes immigrées ou issues de l'immigration nécessite une investigation à un niveau suffisamment désagrégé pour tenir compte de l'origine des jeunes installés en Belgique, du contexte socio-économique, etc. Ces données ne sont pas produites (si ce n'est de manière fragmentaire et occasionnelle) par l'appareil statistique de la plupart des pays européens. Dans le cas de la Belgique, une investigation sous forme d'enquête s'avère d'autant plus impérative que les caractéristiques de l'immigration sont multiformes : flux qui s'échelonnent sur une longue période, concentrations régionales très contrastées, etc. (Feld et Manço, 1994, 2000).

Par ailleurs, *le temps* est indiscutablement un des paramètres essentiels dans l'examen des modalités d'intégration sociale et des déterminants qui les sous-tendent. Il convient donc d'adjoindre à l'investigation une dimension temporelle mettant en évidence les diverses étapes des modalités d'installation (elles-mêmes sous l'influence de la conjoncture générale). La démarche suivie à cette fin peut consister tant en une comparaison intergénérationnelle (Feld et Manço, 1994) qu'en la confrontation des états successifs d'un même groupe (cohorte). Dans le cas présent, les données disponibles permettent de comparer les réalités d'une même tranche d'âge (15-27 ans) au sein d'une même communauté (personnes turques et d'origine turque de Belgique), entre 1990 et 2007.

On a donc eu recours à des enquêtes répétées (mesures réalisées à divers moments sur des échantillons comparables), sachant que des conditions importantes doivent être remplies pour que les résultats provenant d'enquêtes différentes puissent être comparés : les échantillons doivent être représentatifs, les questions posées identiques, etc.

L'approche se base sur la comparaison des données issues de trois enquêtes :

- *Enquête auprès des jeunes issus de l'immigration sur l'insertion aux structures de formation et au marché du travail*, réalisée par le Groupe de Recherches Economique et Sociale sur la Population (GRESP) de l'Université de Liège en 1990 (Feld et al., 1991), ci-après dénommée « GRESP » ;
- *Histoire de migration et mobilité sociale* (HMSS), réalisée par le *Centrum voor Sociologie* de la *Vrij Universiteit* de Bruxelles en 1995 (Lesthaeghe et coll., 1996), ci-après dénommée « HMSS » ;
- *Belgian-Turks : A Bridge or a Breach between Turkey and the European Union ?*, réalisée en 2007 par le *Center for Migration Research* de l'Université Bilgi d'Istanbul (Kaya et Kentel, 2008), ci-après dénommée « BILGI ».

L'enquête GRESP a pour objet est de décrire en 1990 l'état d'insertion socio-économique et scolaire de la jeunesse issue de l'immigration, et de tenter d'expliquer cet état et les disparités qu'il renferme à l'aide de facteurs tels que l'histoire individuelle et familiale, les facteurs sociogéographiques, socio-économiques et culturels. Les sujets de l'échantillon sont représentatifs de la population des jeunes étrangers de 16 à 26 ans installés en Belgique francophone. Cet échantillon comporte un total de 41 *jeunes hommes turcs*. Le questionnaire est composé de 160 items portant sur la famille, la scolarité et l'expérience et l'orientation socioprofessionnelle des jeunes. Dans les localités sélectionnées par tirage aléatoire, les personnes interviewées furent sollicitées dans différents lieux publics sur base de quotas démographiques.

L'enquête HMSS de 1995 est une investigation portant sur la population masculine turque et marocaine installée en Belgique. Elle fait suite à une autre étude de la même université qui était consacrée au cas de la population féminine turque et marocaine. Le questionnaire développé à l'occasion de l'enquête comporte 419 items couvrant des domaines tels que l'histoire migratoire, la famille d'origine, les données démographiques, la maîtrise linguistique, la formation (post-)scolaire, la carrière et les projets professionnels, les attitudes et valeurs culturelles, etc. L'outil d'enquête est disponible en quatre versions (turc/français, turc/néerlandais, arabe/français, arabe/néerlandais). L'échantillon compte près de 3000 individus étrangers de 18 ans et plus, choisies aléatoirement sur base de listes administratives. Plus de 300 enquêteurs turcs et marocains ont été formés pour procéder à l'application du questionnaire ; un nombre appréciable d'interviews ont été réalisés dans la langue d'origine des répondants. L'hiatus de plus de 12 mois entre le tirage au sort des sujets et la visite à leur domicile explique qu'un certain nombre de répondants soient, entre-temps, devenus Belges. Dans cette note, seules les données concernant la population masculine turque ont été traitées. L'échantillon turc est composé de 1463 sujets sur l'ensemble du pays, dont 195 *jeunes de 27 ans et moins*.

Enfin, l'enquête BILGI est une récente commande de la Fondation Roi Baudouin (Bruxelles) à l'Université stambouliote dans le cadre d'une large observation au sein de plusieurs pays européens (France, Allemagne). Il s'agit de mesurer la place des populations turques immigrées dans le contexte de rapprochement entre l'Union Européenne et la République de Turquie. L'enquête a concerné 400 personnes turques ou d'origine turque installées en Belgique, sollicitées sur la voie publique selon des quotas sociodémographiques. Le questionnaire multilingue de 100 items concerne le profil sociologique des personnes, leur identité socioculturelle, ainsi que leurs opinions et attitudes par rapport aux réalités sociopolitiques concernant la Belgique, la Turquie, ainsi que l'Union Européenne. Les résultats impliquant *un total de 69 jeunes hommes de 15 à 27 ans* ont pu être intégrés dans la présente comparaison.

Observation d'une même tranche d'âge à 3 moments différents

ENQUETE	ANNEES	GENRE	TRANCHE D'AGE	N
GRESP	1990	HOMMES	16-26	41
HMMS	1995	HOMMES	18-27	195
BILGI	2007	HOMMES	15-27	69

Si les échantillons comparés ne sont pas constitués exactement de la même manière, la comparaison peut néanmoins être autorisée par le fait qu'il s'agit à chaque fois d'échantillons aléatoires. Ainsi, la démarche s'apparente à la méthode des « enquêtes de suivi d'opinion ». Bien sûr, la légère différence entre les classes d'âge considérées, notamment, introduit un biais de mesure. Quelques-uns des résultats, ayant peu de raisons de différer entre l'échantillon 1990 et celui de 1995 (par exemple, taille de la fratrie et distribution des rangs de naissance, les parents des sujets ayant, pour la plupart, terminé leur cycle de fécondité ; l'activité professionnelle du père, pensionné, etc.), permettent d'attester de la comparabilité des ensembles. Le test statistique utilisé dans le cadre de cette étude est l'analyse de contingence qui, compte tenu de la taille modeste des sous-échantillons, indique, pour un seuil de dépassement de 5 points, que seules les différences supérieures à 10 % sont considérées comme significatives.

On peut regretter que les écarts entre les trois observations (1990, 1995, 2007) ne soient pas symétriques. Rappelons cependant qu'il s'agit d'une analyse secondaire des seules données disponibles pour une pareille comparaison. On peut également regretter qu'il ne s'agisse que d'échantillons masculins. Là encore, cette « option » est imposée par la disponibilité des données. Les données concernant la scolarité et l'accès à l'emploi doivent être examinées à l'aune de cette réalité. Toutefois, des comparaisons effectuées sur l'échantillon de 1990 (Manço, 1997) et celles visibles dans l'enquête BILGI laissent supposer que les femmes suivent une évolution similaire aux hommes dans des domaines tels que fréquentations de réseaux personnes d'origine turque, l'accès à la nationalité belge, etc.

Pourquoi s'être intéressé uniquement aux jeunes adultes ? Le groupe des jeunes hommes turcs de Belgique correspond globalement à trois principales trajectoires migratoires contrastées :

- Ceux, peu nombreux, ayant immigré eux-mêmes comme travailleurs ou étudiants (première génération : les primomigrants, nés en Turquie) ;
- Ceux, beaucoup plus nombreux, nés en Belgique ou ayant rejoint (même de manière tardive) leurs parents immigrés dans ce pays (deuxième génération : les jeunes issus de l'immigration) ;
- Et, enfin, ceux vivant en Turquie ou ailleurs, ayant épousé une femme turque (ou non) de Belgique et venus s'installer dans ce pays.

Ce sont les groupes les plus actifs et concernés dans l'abord du marché de l'emploi et du marché de la formation. Ils sont par ailleurs en âge de fonder leur propre famille et peuvent refléter comment l'ensemble de la population immigrée turque évolue. Par ailleurs, le groupe des jeunes a une part relative conséquente au sein de cette population immigrée : on sait que plus de 28 % des Turcs de l'UE ont moins de 18 ans (Manço, 2006). Il est toutefois possible de définir la spécificité de la population des « jeunes Turcs » (personnes de 15 à 27 ans) dans l'ensemble de la population immigrée originaire de Turquie installée en Belgique, à travers les données des 3 enquêtes consultées.

Le constat général qui se dégage de l'exercice de comparaison entre générations est l'impression d'une reproduction d'états, de comportements et d'attitudes des « anciens » parmi les « jeunes » (Feld et Manço, 1994). Ainsi, la situation sociale des « maris importés » semble ne guère différer de la situation générale des autres migrants.

Pourtant, une série de différences se dégage tout de même. La première est cependant logique : la part des personnes nées en Belgique est beaucoup plus importante parmi les jeunes qu'au sein de la population globale. Sur le plan économique, les plus âgés de la population turque tracent un tableau sans surprise, avec une part importante de mineurs pensionnés, tandis que c'est le secteur des services qui occupe la majorité des jeunes travailleurs turcs. La fragilisation de la condition socio-économique de cette classe par rapport à ses prédécesseurs se remarque dans l'attrait plus important qu'exerce sur eux le marché du travail indépendant qui se présente sous la forme d'une constellation de petites entreprises à grands risques. Dans ce domaine, comme dans d'autres, la situation de l'immigration turque dans les autres pays européens semble assez similaire à celle observée en Belgique (Manço 2006). Ainsi, une étude effectuée en France sur un échantillon représentatif d'adultes d'origine étrangère confirme les observations faites au sujet de la communauté turque de Belgique (Tribalat, 1996).

La comparaison entre les enquêtes a concerné un ensemble de 12 items dont les intitulés et les modalités de réponse étaient suffisamment proches.

12 paramètres observés

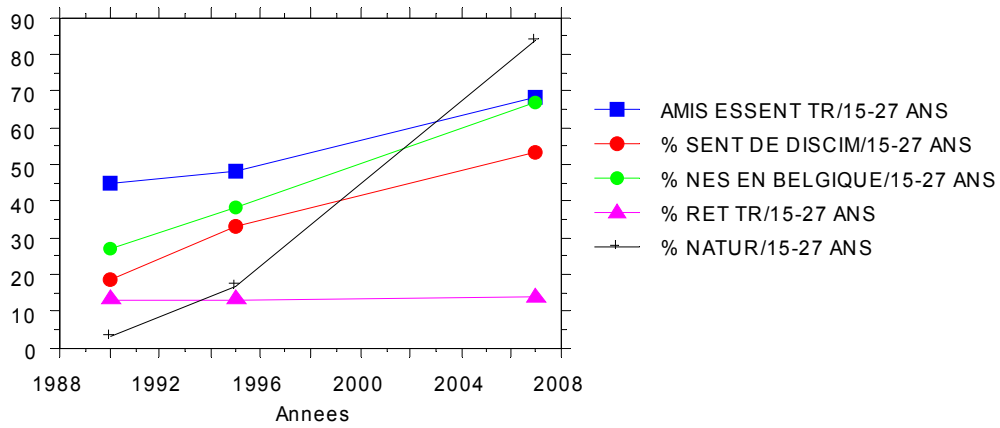
N°	THEMES	EXEMPLES D'INTITULES DE QUESTION
1.	NAISSANCE EN BELGIQUE	« Quel est votre pays de naissance ? »
2.	NOMBRE D'ENFANTS	« Avez-vous des enfants, si oui combien ? »
3.	MAITRISE DE LA LANGUE DU PAYS D'ACCUEIL	« Savez-vous écrire et lire en français/néerlandais ? » – Modalités de réponse considérées : « Assez bien » et « Très bien »
4.	ORIGINE DES AMIS	« Dans la vie de tous les jours, comment définirez-vous vos proches fréquentations ? » - Plusieurs modalités de réponse interprétables comme « Mes proches et amis sont Turcs » ou « La plupart de mes amis sont de la même origine que moi »
5.	CROYANCE RELIGIEUSE	« Définissez votre appartenance religieuse » ou « Avez-vous une religion, si ou laquelle ? » - Ont été considérées toutes les réponses autres que : « Je n'ai pas de religion », « Sans religion », etc.
6.	PRATIQUE RELIGIEUSE	« Pratiquez-vous votre religion ? » ou une question détaillant les divers rites comme les prières quotidiennes, le jeûne du ramadan, etc. – Ont été considérées les réponses du type : « Je respecte toutes les indications religieuses » ou « Je respecte la plupart des obligations de ma religion »
7.	SENTIMENTS DE DISCRIMINATION	« Estimez-vous discriminé par rapport à des personnes d'autres origines ? » ou des questions détaillant les divers types de discriminations : « Avez-vous été discriminé en raison de votre appartenance religieuse ? de vos origines ? etc. » - Ont été considérées les réponses affirmatives
8.	CERTIFICATION SCOLAIRE	« Quel est le dernier diplôme d'études que vous avez obtenu ? » - Possibilité de précision dans une liste ... (Quel que soit le pays où ce diplôme a été obtenu)
9.	TYPE DE SCOLARISATION	Idem
10.	CHOMAGE	« Quel est votre statut professionnel ? » - Ont été considérées les réponses des personnes actives sans contrat d'emploi au moment de l'enquête
11.	NATURALISATION	« Avez-vous la nationalité belge ? » ou « Quelle est votre nationalité ? »
12.	VOLONTE DE RETOUR AU PAYS D'ORIGINE	« Pensez-vous rentrer définitivement en Turquie ? » - Ont été considérées les réponses affirmatives

Résultats : indicateurs multiples

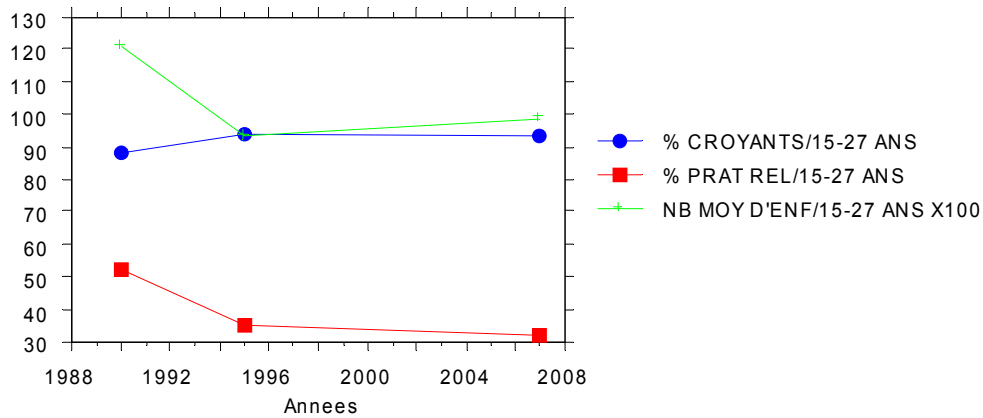
Indicateurs socioculturels et religieux

On constate que la proportion de jeunes hommes turcs nés en Belgique est passée de 27 % en 1990 à 38 % en 1995 et, enfin, à 67 % en 2007. Le taux des personnes ayant accédé à la nationalité belge a suivi la même courbe ascendante en passant de 3 % seulement en 1990 à 17 % en 1995 et à 84 % actuellement ! Dans le même temps, l'aveu d'une volonté de « retour » en Turquie reste très bas et stable d'observation en observation autour de 13 %.

Ces indicateurs soulignent une installation définitive en Belgique. En revanche, une autre des tendances observées est l'augmentation du taux de personnes qui s'estiment « discriminées » : ainsi, ces derniers étaient environ 19 % en 1990 et 33 % en 1995. En 2007, ils sont 53 %. Il sera sans doute utile dans le paragraphe suivant de comparer cette information avec le taux de chômage observé au sein des échantillons. Cet indice est également à rapprocher de la tendance de plus en plus affirmée dans les échantillons pour la préférence d'amis de la même origine. En effet, en 1990, 45 % des jeunes interviewés affirmaient avoir essentiellement des amis turcs. En 1995, ils étaient 48 %. Actuellement la proportion est de 68 %.



Une donnée stable est l'autodéfinition en tant que « croyant » : 9 personnes sur dix environ se définissent comme tel quelque soit l'année considérée. Par contre, une baisse est perceptible parmi ceux qui se déclarent « pratiquants » : 52 % en 1990, ce taux descend à 34 % en 1995 et à 32 % en 2007. Parallèlement à cette observation, le nombre d'enfants par personne semble également diminuer entre 1990 (une moyenne de 1,21 enfant par répondant) et 2007 (0,99 enfant par répondant), sachant que le groupe d'âge considéré est au début de son cycle de procréation.

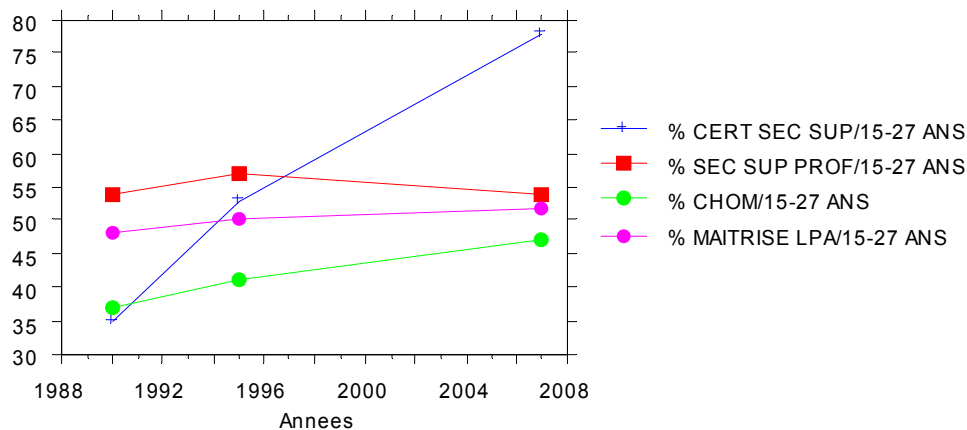


Indicateurs socio-économiques

Une des observations les plus remarquables est sans doute l'augmentation nette du taux de jeunes d'origine turque décrochant un diplôme d'études secondaires supérieures. A peine 35 % de ce groupe accédait en 1990 à ce niveau de diplôme. En 1995, ils sont 53 %. En 2007, 79 % du groupe considéré a acquis un diplôme secondaire supérieur en Belgique ou dans son pays d'origine. Ceci montre une amélioration de la scolarisation des jeunes issus de l'immigration. Toutefois, il s'agit d'un changement quantitatif uniquement. On constate en effet que la moitié des diplômes ainsi obtenus sont des diplômes d'études professionnelles ne donnant pas accès aux programmes d'enseignement supérieur. En 1990, 54 % des diplômés sortaient des écoles professionnelles, en 2007, ce taux n'a pas changé. Par ailleurs, nous pouvons considérer le diplôme d'études secondaires comme complètement dévalué sur le marché de l'emploi en 2007 ; l'accès aux études supérieures reste timide dans cette population (autour de 10 % de la tranche d'âge considérée, Manço, 2006). Il faut cependant préciser que nous ne disposons que des données sur la population masculine, la population féminine bénéficiant d'une scolarité de meilleure qualité.

Si le taux de certification semble s'améliorer, le taux de chômage parmi les jeunes hommes d'origine turque reste extrêmement préoccupant et semble même s'accroître : ainsi, ce taux était de 37 % lors de l'étude de 1990. L'enquête de 1995 montre que 39 % des répondants sont sans emploi au moment de l'interview. Enfin, ce taux est d'environ 47 % en 2007. Les jeunes hommes issus de l'immigration sont particulièrement touchés par l'exclusion économique, la situation est également difficile parmi les femmes avec toutefois un taux d'actifs plus bas.

Un autre des constats interpellant est l'invariance de la proportion des sujets qui maîtrisent la lecture et l'écriture dans la langue du pays d'accueil. Ce taux est assez bas : environ une moitié des jeunes rencontrés ne sont pas assez compétents pour écrire dans la langue de leur région d'installation. Si la scolarité semble se prolonger, le type d'études professionnelles réalisées ne permet sans doute pas le développement de cette maîtrise. Par ailleurs, le mode de vie communautaire de la population turque est également une des sources de cette difficulté : rappelons que la majorité des jeunes turcs préfèrent la compagnie des personnes de leur origine. Enfin, le groupe turc en Europe grandit chaque année par l'arrivée de personnes adultes qui s'y installent par mariage. Ces personnes ne parlent pas les langues de leurs pays d'installation. On imagine aisément les liens entre ces constats et le taux de chômage.



Construction de l'intégration : dimensions économiques, socioculturelles et religieuses

La difficulté de la comparaison d'observations indépendantes ou discrètes sur de longues durées doit sans doute pousser à la prudence. Les informations présentées ici méritent certainement des approfondissements. Toutefois, certains éléments se dégagent et sont corroborés par d'autres constats maintes fois répétés dans la vaste littérature consacrée à l'immigration turque en Europe (Manço, 2000).

On observe en effet, une fois de plus, les signes tangibles d'une installation définitive en Belgique. Ces signes sont : l'accès à la nationalité belge et l'abandon de la volonté du retour. La majorité des jeunes issus de cette communauté sont à présent des natifs de Belgique. Une transition démographique est également amorcée, semble-t-il, rapprochant de la norme locale la taille des jeunes familles d'origine turque.

Mais cette installation ne signifie pas assimilation culturelle, dans la mesure où les croyances religieuses des parents sont conservées, même si la pratique se raréfie apparemment. De la même manière, les réseaux sociaux des jeunes turcs semblent se concentrer à l'intérieur de leur propre communauté avec un effet néfaste sur la maîtrise des langues du pays d'accueil. Pourtant, la qualité de la scolarité semble s'améliorer du moins au niveau de l'enseignement secondaire, même si le type d'écoles fréquentées (écoles professionnelles) ne change pas et même si le chômage des jeunes turcs ne recule pas. Même si, enfin, le sentiment d'être discriminé semble s'être généralisé dans la communauté.

Il faut noter que les paramètres où les évolutions sont les plus nettes sont justement ceux qui sont le fruit de deux agencements réglementaires : la facilitation de l'accès à la naturalisation, dès les lois de 1980 et la prolongation de l'obligation scolaire, en 1983. On constate que ces dispositions montrent leurs effets de plus en plus fortement tout au long de la période d'observation. En dehors de ces constats, on identifie peu l'effet des structures étatiques dans le travail d'intégration. Ainsi, la qualité de la scolarisation des jeunes n'évolue guère favorablement tout comme l'amélioration de leur maîtrise des langues du pays d'accueil et de leur accès au marché de l'emploi. Cette situation quasi stagnante est immanquablement identifiée par les jeunes comme une expression d'exclusion qui les pousse à

renforcer leurs liens communautaires ...

En revanche, ce que ces tableaux ne disent pas, mais qui est bien documenté par d'autres études (Manço, 2000), c'est que la communauté turque de Belgique, en particulier, et la communauté turque d'Europe, en général, s'est forgé en deux décennies une intégration économique par l'accès à la propriété et à la création de petites entreprises¹.

En effet, une comparaison non plus temporelle, mais interethnique avec d'autres groupes importants issus de migrants permet de révéler d'autres points saillants des situations d'insertion. Aussi, il est utile de noter globalement les différences sociologiques entre les communautés turque et marocaine de Belgique au cours des dernières décennies, même si nous n'avons pas la place ici de les détailler (Manço, 1998).

Ainsi, du « côté » turc, on perçoit que les mariages sont souvent intrafamiliaux (et donc suscitent l'arrivée de nouveaux migrants), tandis que ceux-ci sont relativement souvent « mixtes » pour le groupe maghrébin qui accède également aux études supérieures de manière plus massive que les Turcs de Belgique. En conséquence, la présence plus sensible de ces derniers dans le secteur de l'auto-emploi doit être mis en regard avec la présence notable des jeunes diplômés d'origine marocaine dans le secteur public, en particulier à Bruxelles². Cette idée est sans doute à rapprocher de l'observation d'un accès sensible des Turcs à la propriété dans des quartiers de concentration. Cet accès apparaît, parmi les Marocains, comme étant moins sensible et géographiquement plus éclatée (sauf à Bruxelles).

Quant à la vie associative et religieuse de la population originaire de Turquie, elle apparaît aussi dense et monoculturelle dans de nombreuses observations (Manço 1998, 2000, etc.), à la différence du groupe maghrébin plus volontiers présent dans le champ de l'action interculturelle. L'orientation politique tournée vers le « pays d'origine » des Turcs contraste également avec l'orientation politique « pays d'accueil » du groupe issu du Maghreb, visible notamment par la présence massive et précoce de ce groupe dans la vie parlementaire et scabinale de la capitale. On peut en effet dire que le sentiment « national » semble primer parmi les Turcs de Belgique et se maintenir grâce à l'accès aisé aux médias en langue d'origine, tandis qu'une certaine perte de la maîtrise linguistique dans les langues du pays d'origine semble s'observer dans les communautés originaires du Maroc. Dans ces groupes, le sentiment religieux semble par contre primer en tant que « marqueur identitaire ».

En conclusion, on pourrait comparer la tendance identitaire la plus visible au sein du groupe turc immigré en Belgique à une « maison en construction » dont le toit serait le rapport dense au pays d'origine et les quatre murs la vie associative et religieuse, les entreprises ethniques, l'accès à la propriété et, enfin, les mariages communautaires. En poussant plus loin l'analogie, on pourrait même suggérer que les portes et les fenêtres de cette construction, censées symboliser des ouvertures vers d'autres communautés vivant en Belgique et vers des identités pluriculturelles, ne soient pas encore parfaitement percées.

Conclusions et perspectives

Face à ces constats, il apparaît urgent d'approcher la population d'origine turque, installée de manière concentrée dans un petit nombre de communes de Belgique, avec un discours d'ouverture, de coopération et de valorisation de façon à l'ancrer, notamment à travers son réseau associatif, religieux, médiatique et commercial de plus en plus dense, à l'ensemble de la société belge. Considérant que cette « communauté » fait preuve d'une intégration « en bloc » ou « communautaire », il est nécessaire de constater en son sein l'existence d'acteurs centraux et périphériques, ces derniers étant déjà en lien avec l'extérieur (travailleurs sociaux, commerçants, étudiants, etc.). C'est donc avec ce second groupe qu'il s'agit prioritairement d'approfondir les échanges. Parallèlement, le groupe turc immigré peut se féliciter de ses réussites (maintien culturel en situation de minorité, installation définitive malgré les difficultés économiques, début de dépassement des difficultés scolaires, etc.) doit elle-même faire des efforts d'ouverture vers l'ensemble de la société européenne dont assurément elle fait partie. Son réseau associatif, sa participation politique, son dynamisme commercial sont, dans ce cadre, ses meilleurs arguments.

La population turque immigrée en Europe dès les années 60 ne s'est pas assimilée ou intégrée selon les attentes des sociétés hôtes. Avec certaines autres populations immigrées, elle s'est adaptée à une société européenne en mutation en s'efforçant d'occuper de manière originale l'espace social qui lui a été laissé. Il s'agit aujourd'hui de reconnaître et de valoriser ce développement comme un modèle d'intégration « segmenté » (Portes, 1995), offrant

¹ Manço (2000) ; Manço, http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=750.

² Notons également l'accès plus sensible des femmes originaires de Turquie au marché de l'emploi, en comparaison à leurs homologues d'origine maghrébine (Manço, 2000).

alors aux migrants la confiance nécessaire pour s'ouvrir à la société générale sans peur d'assimilation et de contribuer à la modeler³.

Références

- FELD S. et MANÇO A., 1994, "Génération d'immigrés et intégration", P. Pestiau (éd.), *Héritage et transferts entre générations*, De Boeck, Bruxelles.
- FELD S. et MANÇO A., 2000, *L'intégration des jeunes d'origine étrangère dans une société en mutation*, Paris, Montréal, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales".
- FELD S. et coll., 1991, Enquête sur l'insertion au marché de l'emploi et aux structures de formation auprès des jeunes issus de l'immigration en Belgique francophone, document de travail n° 3 à 7, U.Lg.
- KAYA A. et KENTEL F., 2008, *Belgian-Turks : A Bridge or a Breach between Turkey and the European Union ?*, Center for Migration Research, Bilgi University, Istanbul, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.
- LESTHAEGHE R. et SURKIJN J., 1996, "Pratiques et appartenances. Données descriptives. Résultats d'une enquête", Dassetto F. (éd), *Facettes de l'Islam belge*, Louvain-La-Neuve: Bruylant-Academia, p. 36-46.
- MANÇO A., 1997, " Evolution de l'intégration des jeunes turcs issus de l'immigration en Belgique francophone. Analyse d'observations répétées à cinq années d'intervalle.", *Revue Suisse de Sociologie*, Neuchâtel, vol. 23, n° 1/97, p. 139-164.
- MANÇO A., 1998, *Valeurs et projets des jeunes issus de l'immigration : le cas des Turcs en Belgique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- MANÇO A., 2000, *Sociographie des Turcs et des personnes d'origine turque. Quarante ans de présence en Belgique*. Bruxelles : CRE.
- MANÇO A., 2006, *Turcs en Europe. L'heure de l'élargissement*, Paris, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles ».
- PORTES A., 1995, « Children of immigrants : segmented assimilation and its determinants », PORTES A. (éd.), *The economic integration of immigrants. Essay on networks, ethnicity and entrepreneurship*, New York : Russel Sage Found, p. 248-280.
- TRIBALAT M., 1996, *De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte.



³ On conçoit, par ailleurs, que ces données - et leur critique - peuvent être un outil de formation de travailleurs sociaux aux stratégies et politiques d'intégration.

LE PROGRAMME COHESION SOCIALE DE SCHAERBEEK :

Répartir l'enveloppe budgétaire communale cohésion sociale selon des critères cohérents et argumentés jusqu'au bout : une mission impossible ?

Avertissement

Le présent article a été écrit en 2006 et reflète la situation de cette époque.

Nous pensons qu'il reste pertinent pour illustrer les difficultés de prises de décisions et de concertation de l'action sociale.

L'IRFAM

1. Introduction

Comme Echevine de l'Intégration sociale, Tamimount Essaïdi porte la responsabilité politique du Programme Cohésion sociale.

Il s'agit en fait d'un programme de subvention aux associations qui développent des projets sociaux dans les quartiers de Schaerbeek : écoles de devoirs et accompagnement scolaire, ateliers créatifs et autres activités structurantes pour les jeunes, cours d'alphabétisation et de français pour les adultes...

La réalité des quartiers et des associations de Schaerbeek est très diverse, d'où la difficulté de définir des critères de répartition de la subvention entre les associations qui soient reconnus comme équitables.

C'est l'objet de cet article : analyser les divers critères qui entrent en jeu, comprendre leur interaction, et les présenter de façon transparente pour qu'ils puissent être discutés et débattus démocratiquement.

2. La situation de départ

Soit une enveloppe financière déterminée par ailleurs (à la Cocof), à répartir entre une série de projets présentés au terme d'une procédure d'appel à projets.

Soit ensuite une série de priorités-cadre, fixées elles aussi par la Cocof, qui opèrent comme critères *d'exclusion* : « tel projet n'est pas éligible dans ce cadre ». (La question de l'interprétation de ces priorités en regard des projets concrets mérite un traitement à part.)

Ces priorités-cadre étant assez « larges », le total des demandes éligibles excède le plus souvent le disponible.

D'où la question lancinante : « Comment répartir l'enveloppe entre les projets éligibles ? », qui se ramène en pratique à : « Pourquoi donner ce montant à ce projet-ci plutôt qu'à celui-là ? »... attendu que la réponse ne peut pas être : « parce que ce sont des copains », « parce qu'ils ont crié plus fort que les autres », « parce que j'aime bien, c'est mignon », etc.

Comment donc construire une réponse à cette question *qui fait sens* en termes de travail social, de citoyenneté, d'équité, ... ?

La question est d'autant plus lancinante (et intéressante) que les répartitions budgétaires sont soumises à l'avis de la concertation locale. La réponse doit donc faire sens *aussi* pour ceux-là même qui ont fait les demandes et qui ne recevront pas tout ce qu'ils ont demandé, et faire même relativement consensus si la participation est prise un tant soit peu au sérieux au sein de la concertation locale.

Quant à l'Echevine qui porte la responsabilité de présenter la proposition de répartition, elle y joue à chaque fois son identité politique, puisqu'à partir du moment où l'on tente d'assumer une attitude démocratique en politique, les motifs des décisions deviennent aussi importants que les objets des décisions eux-mêmes.

3. Aperçu de la difficulté

Voici un inventaire non exhaustif, tiré de l'expérience, des obstacles à la définition de critères simples et univoques de répartition de l'enveloppe budgétaire :

- Le montant disponible est de toute façon insuffisant pour faire face à tous les besoins sociaux concernés par le programme cohésion sociale. Les critères d'attribution fondés sur une répartition géographique ou thématique seront donc toujours insuffisants pour déterminer à eux seuls une répartition jusqu'au dernier centime.

Plusieurs quartiers prioritaires pourraient par exemple absorber à eux seuls l'entièreté de la subvention, sans que tous les besoins y soient rencontrés. Au bout du compte, en quoi serait-ce plus équitable, du point de vue des besoins du public, de refuser de créer une place dans une école de devoirs pour un enfant qui en a besoin dans tel quartier parce que d'autres y auraient déjà reçu une place et que ce n'est pas le cas dans d'autres quartiers ?

Du point de vue de la répartition thématique (selon les types de projets), le problème est le même : l'on pourrait par exemple absorber l'entièreté de l'enveloppe dans l'accompagnement scolaire, et il resterait sans doute encore nombre de jeunes schaarbeekoïses sur le carreau.

- Les montages des projets, dans notre paysage institutionnel bruxellois éclaté, sont extrêmement dissemblables : celui-ci dispose déjà de financements ACS, et ne demandera que des frais de fonctionnement, tandis que celui-là demandera pour un projet semblable des frais de rémunération de personnel qualifié, et que tel autre projet encore se développera à partir d'énergies bénévoles... de sorte qu'il est impossible, aujourd'hui, d'utiliser des critères de répartition du type « une place d'accueil dans tel type d'activité doit être subventionnée à autant par le Programme Cohésion sociale ».

Rajoutons à cela que le fonctionnement réel de ces projets « semblables » est par conséquent souvent très dissemblable, et nous serons tous d'accord pour dire que nous sommes très loin aujourd'hui de pouvoir modéliser des ratios du genre « type d'activité / coût de la place d'accueil »... à tout le moins pas sans détruire une partie de la complexité qui fait la richesse du Programme Cohésion sociale.

Ce n'est en effet pas le phantasme de la

standardisation qui aidera à développer des projets de cohésion sociale qui ont du sens dans les quartiers. Les quartiers ont des histoires différentes, qui font que les enjeux de cohésion sociale s'y déclinent de façons parfois très spécifiques et cela vaut aussi pour les réseaux associatifs qui s'y développent depuis des années... Les conditions d'émergence des projets sont fort variables et cela influe fortement sur leur identité.

- Pour approfondir plus encore les deux premiers obstacles, rappelons d'autre part que nous nous sommes en général loin d'avoir les moyens de résoudre par notre seule action. Dans bien des cas, nous ne pouvons que les accompagner et tenter de les infléchir un peu, proposer des stratégies palliatives, limiter les dégâts,... En même temps, les points d'entrée dans ces problématiques sont multiples, sans qu'il n'existe jamais de « voie royale ». De sorte, l'on est confronté sans cesse au dilemme « profondeur/échelle d'intervention » : travailler avec peu de public, mais en profondeur, ou travailler plus superficiellement à une échelle plus grande ?

De même, l'audace des objectifs d'un projet, le risque pris en termes de résultats est très variable dans les projets de cohésion sociale : viser loin et risquer de rater la cible, ou ne pas prendre de risque, ni de rater, ni en fait non plus d'apporter quelque chose de vraiment enrichissant à son public ?

La question se corse d'autant plus lorsque émergent de nouveaux projets, portés par des personnes issues du public cible, ce qui est intéressant en soi dans un programme de cohésion sociale (pour autant bien sûr que l'on veuille porter ce programme dans une direction de développement communautaire et de participation active), mais où l'on se retrouvera inmanquablement confronté à la question du savoir-faire... sans d'ailleurs qu'à l'inverse les projets hautement « professionnalisés » puissent se targuer d'une supériorité intrinsèque dans leur capacité d'interagir avec un quartier. Les institutions sclérosées, ça existe aussi chez les associations, et si les diplômes étaient des vaccins contre cela, ça se saurait.

La complexité est irréductible et le relativisme très fort : chaque association tente de combiner quelque chose qui tienne la route pour elle-même, entre les ambitions de son projet, la stratégie qu'elle invente et les ressources qu'elle parviendra à mobiliser...

Si donc comparer les projets est très difficile, comment alors se donner des critères généraux, disons « standards », pour attribuer cet EURO à ce projet-ci plutôt qu'à celui-là ? La réponse est simple : il n'y en a pas.

Et pourtant... au moment de décider quel EURO ira à quel projet, c'est un peu avec tout cela qu'on joue pour se trouver des critères de répartition qui tentent d'aller plus loin que la simple préférence subjective: cela poserait en effet un problème d'équité de concentrer par exemple tous les moyens dans un seul quartier. De même, travailler sur une seule thématique serait problématique par rapport aux ambitions portées par le concept de « cohésion sociale », qui concerne des problématiques multidimensionnelles. Entre les projets de luxe pour un petit nombre de chanceux et les projets de masse sans plus-value pédagogique, on sent bien qu'il y a à rechercher quelque chose qui s'apparente à un « juste milieu ». Quant aux jeunes projets, il s'y trouve des énergies qu'il serait regrettable de ne pas soutenir, en même temps qu'il faut parvenir à stabiliser le fonctionnement des associations anciennes qui ont accumulé de l'expérience et du savoir-faire, tout en se trouvant elles-mêmes déjà en difficulté chronique de survie financière.

S'il n'existe donc pas de critères généraux, applicables de façon standardisée à tous les projets, il y a néanmoins une analyse multicritères à effectuer, qui est complexe, car ces critères sont interdépendants et aucun d'entre eux ne peut être déterminant à lui seul du montant à attribuer finalement à un projet.

4. Concertation locale pour la Cohésion sociale de Schaerbeek, janvier 2006 : état des lieux et enjeux

De 2001 à 2005, en ce compris la première phase de répartition budgétaire 2006 (la seconde phase débutant avec cette note-ci), l'analyse multicritères dont question ci-dessus était effectuée par l'Echevine de l'Intégration sociale, son cabinet et l'équipe de coordination du programme. La proposition de répartition budgétaire était présentée globalement aux membres de la concertation locale sous forme de la grille devenue habituelle, explicitant les étapes successives d'attribution et leurs critères correspondants, ainsi que les motifs de refus ou de renforcements éventuels de financements, en ce compris les nouveaux projets les années où il y en a eu. Ces propositions ont chaque fois été avalisées après débat, dans un consensus globalement fort.

A la question de savoir pourquoi on n'a pas *plus* débattu en concertation des critères de cette analyse,

l'on peut répondre par trois motifs convergents :

- Le critère de priorité d'attribution dominant lors de ces cinq premières années était d'assurer la continuité du financement des projets existants. Le peu de marge de manœuvre laissé pour des renforcements ou des nouveaux projets ne justifiait pas de longs débats potentiellement difficiles.
- L'analyse effectuée, présentée avec les propositions de répartition budgétaire, était globalement acceptée comme telle par les membres de la concertation.
- La complexité du jeu des critères est telle que la mettre en débat sans autre réflexion aurait fait courir un risque à la concertation : avant d'ouvrir la boîte de pandore, il faut avoir une idée du processus au terme duquel on va ensuite pouvoir la refermer. Ouvrir radicalement le débat sur les critères d'attribution ne pouvait manquer de provoquer une relecture des projets financés, et si le débat était mené à la va-vite, des craintes auraient pu naître que tel ou tel projet « passe à la trappe » avant même que tous les aspects du débat aient été abordés... ce qui en retour aurait saboté le débat dans la mesure où les promoteurs de ces projets en auraient été réduits à ramener leurs interventions à la simple défense de leurs projets, éventuellement en remettant en question les autres projets... un cercle vicieux dont personne n'avait besoin.

Janvier 2006 vient modifier cet état de fait : en effet, d'une part, la continuité des projets est déjà assurée – du moins pour ce qui concerne la part cohésion sociale de leur financement – et d'autre part, une marge de manœuvre intéressante s'est ouverte grâce à l'augmentation de l'enveloppe attribuée à Schaerbeek.

Nous nous trouvons donc devant une opportunité unique : le débat sur ce que nous allons faire de ce budget supplémentaire peut être ouvert avec une meilleure sérénité, puisque la survie des projets en continuité n'est plus en question. C'est donc l'occasion de mener en quelque sorte un projet-pilote au niveau de la concertation : développer un processus dans lequel nous allons tenter de nous mettre d'accord sur les priorités d'attribution de ce budget.

Reste à identifier les conditions de réussite de ce processus. Celui-ci doit :

- faire droit à la complexité du programme cohésion sociale, telle que décrite ci-dessus (ne pas être réducteur ou simplificateur).

- adopter des points de vue globaux sur le programme, puisque ce n'est qu'à ce niveau que l'on peut en quelque sorte se décentrer de son propre projet et penser un intérêt dits « général » (ce qui ne veut évidemment pas dire que les intérêts des projets spécifiques sont en soi contradictoires avec l'intérêt général. Ce serait pervers, puisque c'est justement l'ensemble des projets spécifiques qui est censé réaliser concrètement le programme global.)

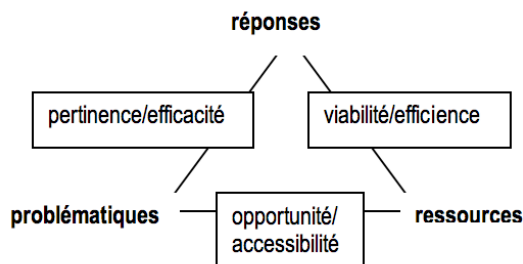
Mais quels sont dès lors les contenus à donner à ces points de vue globaux ?

5. Intermède méthodologique : le triangle pragmatique

Le modèle conceptuel qui suit est à prendre comme un outil heuristique : il aide à organiser la réflexion, sans aucun rôle normatif.

Il doit nous aider ici à mieux comprendre l'interaction complexe entre les critères, d'une part, et d'identifier d'autre part les points de vue globaux nécessaires pour le débat. Ce n'est pas un hasard si les deux s'analysent avec le même outil.

Le modèle part du constat que les gestionnaires de projets sociaux passent leur temps à tenter d'articuler trois pôles, qui entretiennent entre eux une relation triangulaire, où chaque pôle influence la relation entre les deux autres pôles : soit le pôle des problématiques sociales (ou des besoins), celui des (éléments de) réponses à ces problématiques et celui des moyens (des ressources) de tout ordre à mobiliser pour réaliser ces réponses :



- L'axe réponse-problématique concerne l'interaction de la réponse avec la problématique : est-elle pertinente, va-t-elle produire les effets recherchés ? Ici se joue la rencontre entre le dispositif produit (la réponse) et le réel qui échappe toujours quelque part à notre pouvoir, d'autant plus si nous travaillons avec des personnes. C'est donc aussi l'axe de l'évaluation pédagogique : « l'action réussit-elle à déclencher les effets espérés ? »

- L'axe ressources-réponses est l'axe plutôt « opérationnel » : que peut-on produire comme réponse avec les ressources disponibles ? C'est donc aussi l'axe du contrôle : « les ressources ont-elles bien été utilisées pour produire ce qui était convenu... ? »

- L'axe problématiques-ressources est un axe très politique, puisqu'il détermine quels moyens sont affectés à quels besoins - et qui y aura accès ! Mais il est très influencé en retour par l'existence ou non d'une réponse pertinente et par le coût de production de celle-ci...

C'est en fait sur cet axe-là que la Cocof a résolu à son niveau son problème de répartition de l'enveloppe globale entre les communes éligibles : les indices de fragilité résultent d'une modélisation quantitative des besoins sociaux d'un quartier. Ils pondèrent l'enveloppe globale et déterminent ainsi les budgets à attribuer à chaque commune.

Le schéma montre encore qu'il n'y a pas de relation séquentielle intrinsèque, comme on a souvent tendance à le laisser croire, entre l'analyse d'une problématique, la détermination d'une réponse à cette problématique et la recherche des moyens pour réaliser cette réponse. Cette séquence théorique ne correspond en fait à la réalité d'émergence que de peu de projets. C'est même parfois l'inverse : on a accès à des moyens et l'on voit ensuite ce qu'on pourrait en faire d'utile. C'est que les moyens ne sont jamais neutres : ils sont porteurs de tellement de contraintes qu'ils induisent parfois plus les réponses que l'analyse des problématiques elles-mêmes : voir cahiers des charges, critères d'éligibilité des dépenses et autres vade-mecum de subventions. (Bien sûr, l'analyse des problématiques et des réponses à développer est ici censée avoir été pensée au niveau du pouvoir subsidiant lui-même...)

On peut voir à l'aide de ce schéma comment les critères d'attribution utilisés dans les répartitions budgétaires jouent au niveau des différents axes relationnels, tout en étant liés : le critère de continuité par exemple, porte sur l'axe opérationnel, mais est en même temps la pérennisation de choix politico-pédagogiques antérieurs. Rien ne sert d'autre part de soutenir un projet très pertinent qui ne serait pas viable par ailleurs. Inversement, une réponse un petit peu pertinente qui ne coûte quasi rien, ça peut être bon à prendre... à condition bien sûr qu'il n'y ait pas que ça dans l'entièreté du programme, d'où l'importance des outils de représentation globale... on y arrive !

Le triangle pragmatique nous aide à identifier nos besoins en termes d'outils de représentation globale.

Du plus facile au plus difficile, commençons par les pôles :

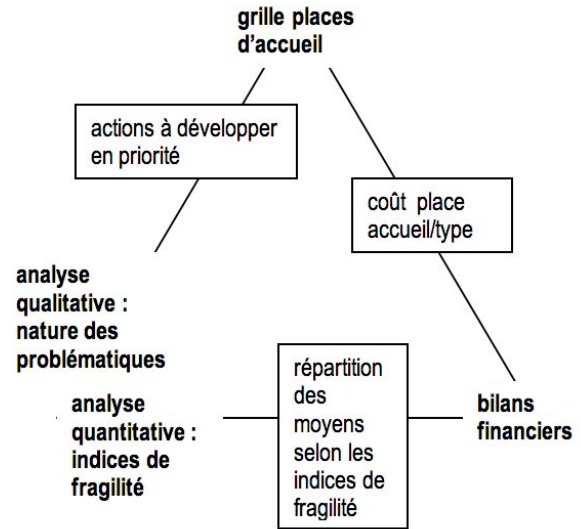
- *Ressources* : les bilans financiers des associations fournissent un outil de représentation partielle, mais suffisante dans un premier temps pour nos besoins. Ils permettent notamment d'objectiver que les subventions cohésion sociale ne prennent en fait qu'une part minoritaire dans ces budgets globaux.
- *Réponses* : la grille des « places d'accueil » créées, selon les publics et les thématiques, permet d'évaluer ce que nous sommes capables à un moment donné de produire en termes de dispositifs. Attention au fait que le public réellement touché ne se confond pas avec les places d'accueil : là se joue la rencontre avec le réel.
- *Problématiques* : l'analyse doit se dédoubler en une analyse quantitative (« combien de personnes sont concernées et quelle est l'ampleur du problème ? ») et une analyse qualitative (« de quels types, de quelles natures sont ces problèmes »).

Mais les critères ne peuvent commencer à se construire que lorsque nous abordons les *relations* entre les pôles :

- *Axe problématiques-ressources* : ici joue le critère qu'on pourrait dénommer « d'équité distributive » des moyens : une corrélation entre les subventions attribuées dans chaque quartier et leurs indices de fragilité (analyse quantitative des problématiques) peut donner une estimation de là où en est chaque périmètre face à la question de cette équité.
- *Axe ressources-dispositifs* : une modélisation du rapport « type d'activité/coût de production » n'est pas réalisable à court terme. Un débat poussé lui serait nécessaire, puisqu'il faudrait y trouver un consensus sur le juste milieu entre les projets « de luxe » et les projets dont la plus-value pédagogique est insignifiante (les projets dits « purement occupationnels »).

- *Axe dispositifs-problématiques* : Ici, c'est l'analyse qualitative des problématiques qui doit structurer la recherche des réponses à financer en priorité. Cette analyse doit idéalement se construire en concertation avec les acteurs de terrain et les publics bénéficiaires, mais on se débrouillera avec moins dans notre réalité « à court terme ».

Les outils de représentation accessibles à court terme sont actuellement en phase de réalisation dans l'équipe de coordination du programme. Ils seront présentés dans leur état à la concertation.



Ils seront bien sûr à manier avec précaution, puisque imparfaits, comportant leurs erreurs de mesure et leurs effets de distorsion, mais le but n'est pas d'en faire des machines de décision technocratique. Ce sont seulement des outils d'aide à la décision, permettant de faire le point sur une situation et de donner des indications, mêmes approximatives, sur celle-ci.

La distorsion principale dont il faudra tenir compte provient du fait que les zones de rayonnement des dispositifs ne coïncident pas avec le découpage en microquartiers de l'Institut national des Statistiques, utilisé pour le calcul des indices de fragilité (pôle des problématiques). La subvention accordée à une association dans un microquartier donné devra donc être interprétée comme le soutien au développement d'un pôle d'action sociale dans ce microquartier, qui peut aussi bénéficier à la population des quartiers environnants.

6. Processus de débat sur les priorités d'attribution de la seconde phase 2006

Le débat peut maintenant être régulé par une circulation réfléchie entre les différents pôles du triangle (histoire d'éviter de tourner en rond). L'analyse de tous les pôles et de tous les axes relationnels n'y est d'ailleurs pas également nécessaire :

- 1) L'analyse des dispositifs existants (grille des places d'accueil) permet de faire le point sur ce qui se fait aujourd'hui dans le programme global.
- 2) La grille de la dispersion géographique des subventions selon les indices de fragilité des quartiers permet de faire le point sur l'équité distributive discutée ci-dessus.
- 3) Nous ne disposons pas aujourd'hui d'une analyse qualitative approfondie de la situation de chaque quartier, mais les acteurs de terrain sont présents au quotidien dans leurs quartiers et ont des indications sur ce qui s'y passe, telles par exemple les listes d'attente dans leurs activités, les témoignages d'habitants etc. La coordination communale dispose aussi de tels éléments d'information. (Il serait d'ailleurs extrêmement intéressant, dans le futur, d'associer les habitants des quartiers concernés à ce travail de diagnostic.)

Dans cette phase-ci d'attribution, ce n'est de toute façon pas l'ensemble du programme qui est remis en jeu, mais seulement ce que nous allons pouvoir renforcer avec les moyens disponibles. Plutôt que de se perdre dans des analyses sociologiques infinies, nous pouvons donc travailler directement

sur l'axe « dispositifs-problématiques », en réfléchissant au type d'actions à développer en priorité.

- 4) De ces analyses, deux types de critères de priorité pourront être dégagés, se situant sur deux des trois axes :
 - des types d'actions à développer

-des quartiers à mieux soutenir

Quant à l'axe de la viabilité/efficacité, il ne peut nous fournir de critères a priori, faute des modèles discutés plus haut. Ce n'est que sur base des propositions concrètes rentrées à l'occasion de l'appel à projets que ces aspects pourront être étudiés.

Les projets présentés lors de l'appel consécutif au débat rentreront dans une ou plusieurs de ces priorités. La répartition budgétaire peut dès lors être structurée de la façon suivante : les projets qui se situent à l'intersection du plus grand nombre de priorités seront d'abord financés, puis ceux qui entrent sous un nombre plus restreint de priorités et ainsi de suite jusqu'à épuisement de l'enveloppe disponible. Il est aussi possible de hiérarchiser les priorités : le financement est alors attribué d'abord aux projets tombant sous le critère ayant reçu la plus haute priorité, et ainsi de suite.

Tamimount ESSAÏDI,
Echevine de l'Intégration sociale et
Présidente de la Concertation locale
tessaidi@schaerbeek.irisnet.be

Bruno Martens,
Cabinet de l'Echevine

OUVERTURE DE L'ATELIER DE COSTA LEFKOCHIR

LES 11, 12 et 13 DECEMBRE 2009



L'artiste Costa Lefkochir accompagne l'initiative de l'I.R.F.A.M et TRANSFAIREs (deux associations du collectif « Harmoniques ») qui mènent une série d'actions de coopération au développement dans un ensemble de 10 villages à Hekpé, au Togo.

À L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Costa Lefkochir vous propose d'acquérir des petites peintures originales au prix exceptionnel de 25 et 30 euros

Le bénéfice de ces ventes sera versé intégralement au profit des projets au Togo.

L'atelier sera ouvert le vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 décembre de 10h à 19h.

Nocturne le vendredi jusqu'à 22h (fromage et verre de l'amitié).

Rue Waleffe 16/18 – 4020 Liège

Contact : 0478 28 57 14 E-mail : costa@lefkochir.be

Site internet: www.transfaires.org

A quoi serviront ces fonds?

En 2009, TRANSFAIREs a la volonté de poursuivre le développement des activités économiques génératrices de revenus pour les habitants des villages de Hekpé.

- Achèvement des infrastructures d'accueil pour le projet de tourisme solidaire, d'une capacité de 10 personnes;
- Mise en place d'un système de micro-crédit pour permettre aux femmes d'améliorer la transformation et la vente de leurs produits;
- Mise en place et formation d'un groupement de jeunes villageois pour s'occuper de la construction du foyer culturel et de la bibliothèque villageoise;
- Rémunération d'une O.N.G. locale pour animer le collège des chefs et accompagner les différents groupements.



8 DÉCEMBRE 2009



L'UNION DES DÉMOCRATES
TURCS EUROPÉENS (UETD
BRUSSELS) REÇOIT LA

CHORALE DES CIVILISATIONS D'ANTIOCHE

55 choristes

11 musiciens

6 communautés différentes

3 religions abrahamiques

Hommes et Femmes

Imams, prêtres, rabbins

Artisans, avocats, médecins

Retraités et étudiants

Chants religieux et
ethniques de toutes origines

Ce projet, non seulement **considère la multiculturalité comme une valeur fondamentale** au regard du vivre ensemble, mais de surcroît illustre que, dans un monde globalisé, une paix véritable et durable ne pourra émerger qu'en adoptant une méthodologie interculturelle interactive.

L'IRFAM soutient cette activité et l'UETD, association qui oeuvre en faveur d'une société multiculturelle et pluraliste.

**EUNOMAD, LE RÉSEAU EUROPÉEN SUR LES MIGRATIONS ET LE DÉVELOPPEMENT INVITE À
CONSTRUIRE UNE PLATE-FORME BELGE AFIN DE VALORISER, RENFORCER, PROMOUVOIR
ET FAIRE RECONNAÎTRE NOS PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT
EN LIEN AVEC LES MIGRATIONS.**

LE RESEAU EUNOMAD : QUI SOMMES-NOUS ?



Le réseau EUNOMAD a été créé en octobre 2007. Il regroupe 15 organisations situées dans 10 pays de la Communauté Européenne dont, notamment l'IRFAM et TRANSFAIRES. Ses objectifs principaux sont de :

- favoriser la « mutualisation » des savoirs et des savoirs-faire par la mise en commun des connaissances dans une perspective de création de synergies et de renforcement d'un cadre européen de concertation ;
- promouvoir l'évaluation et la capitalisation des meilleures pratiques entre les membres du réseau, en assurer la valorisation et une plus large diffusion ;
- renforcer le dialogue inter-acteurs et élaborer des recommandations à l'égard des décideurs politiques au Nord et au Sud, et envers les institutions internationales.

18 DÉCEMBRE 2009

**Lancement de la plate-forme
A l'occasion de la journée internationale
des migrants**

Les membres liégeois de la plate-forme belge en migrations et développement vous invitent au lancement officiel de leur initiative qui aura lieu
Au « Monde des Possibles »

De 12h30 à 16h30
Rue Grétry 141
4000 Liège
Renseignements : 04 223 54 64
www.transfares.org

LE RESEAU EUNOMAD EST SOUTENU PAR LA COMMISSION EUROPEENNE

En 2008, un projet déposé par EUNOMAD a été accepté par la Commission européenne. Dans chaque pays où les membres sont présents, il vise à favoriser l'échange, la valorisation et la diffusion des pratiques entre les différents acteurs qui s'inscrivent dans le champ d'action des « Migrations et développement » et à faciliter le dialogue entre ceux-ci et les institutions



publiques. A l'échelle européenne, il a pour objectif de capitaliser et diffuser les apports dégagés par les dialogues et échanges au sein de chaque pays et d'ériger EUNOMAD ainsi que toutes les associations qui lui sont rattachées en interlocuteur pertinent et visible des institutions européennes.

**LA PLATE-FORME BELGE : UN OUTIL COLLECTIF AFIN DE « FAIRE ENSEMBLE,
CE QUE NOUS NE POUVONS FAIRE SEUL ! »**

**UNE PLATE-FORME POUR QUESTIONNER, RÉFLÉCHIR, SOCIALISER, PARTAGER,
FÉDÉRER, VALORISER, SE RENFORCER EN TANT QU'INTERLOCUTEUR PERTINENT ...**

TRANSFAIRES a été mandatée par le Réseau EUNOMAD pour concrétiser en Belgique les objectifs du projet financé par la communauté européenne. Pour ce faire, elle vous propose de créer une plate-forme regroupant des acteurs (organisations de coopération au développement, chercheurs, responsables d'administrations publiques ou d'entreprises, individus etc.) engagés dans des actions de développement partagé qui, de par leurs liens avec les migrations, s'inscrivent dans le double espace « Nord-Sud » à l'instar du co-développement.



Cette plate-forme permettra, entre autre, de :

1. questionner, réfléchir et socialiser nos pratiques et expériences et ainsi favoriser l'identification et la diffusion en interne et en externe de pratiques pertinentes de développement en lien avec les migrations ;
2. partager nos informations, améliorer notre connaissance des dispositifs légaux, mesures administratives et système d'aide au niveau des politiques de développement en lien avec les migrations ;
3. fédérer nos points de vue et analyses concernant les politiques publiques dans le domaine des migrations, du développement et de la coopération et formuler des recommandations auprès des différentes autorités qui en ont la charge;
4. valoriser auprès des autorités politiques et administratives le travail innovant et significatif que nous réalisons sur le terrain ;
5. renforcer nos liens de solidarité, de coopération et de concertation et ainsi contribuer à renforcer nos capacités d'intervention et nous ériger en interlocuteur cohérent et influent auprès des autorités.

LA PLATE-FORME : UN ESPACE COLLECTIF, OUVERT, ÉGALITAIRE ET LIBRE D'ÉCHANGE ET DE DIALOGUE.

Julie Depireux et Altay Manço

Formation d'adultes et interculturalité. Innovations en pays francophones.

DEPIREUX Julie, MANÇO Altay (éds). *Formation d'adultes et interculturalité. Innovations en pays francophones.*
Paris : L'Harmattan, Compétences Interculturelles, 2008, 160 pages. ISBN : 978-2-296-05814-9.

Le livre reprend les contributions significatives proposées au Congrès des Formateurs en Travail social tenu à Namur en juillet 2007 et relevant du champ de l'interculturel. L'approche met en exergue les expériences de formation d'adultes en contextes d'interculturalité. L'ouvrage comprend ainsi des innovations belges, canadiennes, françaises et suisses. Divers domaines sont envisagés comme l'évaluation des initiatives, ainsi que les liens entre la recherche et la pratique de la formation continue. Bien entendu, une partie importante des contributions analysent des initiatives concrètes de formation d'adultes.

Parmi les dix contributions, Michèle Vatz de l'Université de Sherbrooke se propose d'examiner les interventions interculturelles centrées sur l'histoire en tant qu'enjeux pour la formation. Autre exemple : la médiation sociale et culturelle est abordée en tant qu'émergence d'un métier et aussi d'une formation par Thérèse Bouvier et Danièle Onesti de l'IRTS de Paris. Quant à Claudio Bolzman de la Haute école de travail social de Genève, sa contribution concerne l'articulation entre recherche et formation dans le domaine du travail social interculturel en Suisse romande.

Les contributeurs belges du volume clôturent le livre en focalisant sur un axe innovant de formation continuée des intervenants territorialisés. Il s'agit de la production et de la dissémination d'un outil d'aide à l'évaluation des actions locales d'intégration.



Présentation générale. Altay Manço et Julie Depireux

PREMIERE PARTIE : FORMATIONS

La recherche au service de l'éducation permanente : dix ans de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations. Altay Manço et Spyros Amoranitis

Les interventions interculturelles centrées sur l'histoire : enjeux pour la formation. Michèle Vatz Laaroussi

Pratiques de formation en travail social dans un contexte de diversité culturelle : recadrage conceptuel et études de cas. François Huot et Lilyane Rachédi

Valorisation identitaire et transferts de compétences citoyennes : une voie pour la formation des formateurs en développement. Altay Manço et Dina Sensi

DEUXIEME PARTIE : INTERVENTIONS

Enseigner la recherche sociale aux professionnels de l'intervention sociale amérindiens : un défi pour les formateurs québécois. Stéphane Grenier

Quelle place pour la religion dans le travail social ? Approche interculturelle. Nabil Hajji et Ugo Guillet

Contexte d'émergence des femmes-relais et de la médiation sociale et culturelle. Danièle Onesti et Thérèse Bouvier

Le développement de la compétence professionnelle en service social en contexte de stage universitaire à l'étranger. Dominique Mercure et Pierre Turcotte

Quelles articulations entre recherche et formation en travail social ? L'exemple du domaine interculturel en Suisse Romande. Claudio Bolzman

TROISIEME PARTIE : EVALUATIONS

Production et dissémination d'un outil d'aide à l'évaluation des actions locales d'intégration (MERAL) : un axe de formation continuée des intervenant(e)s territorialisé(e)s. Altay Manço et Julie Depireux

Bilan à l'aune de l'interculturel du « Congrès 2007 » de Namur des formateurs en travail social et des professionnels francophones de l'intervention sociale. François Gillet et Jacques Leroy